

Présentation de l'UE 4 du DSCG

Cours de Jean-Michel PALOU

Sommaire

INTRODUCTION	3
Chapitre 1 - Référentiel de l'UE 4 – Comptabilité et audit.....	3
Chapitre 2 - L'épreuve	7
Section 1 - Nature de l'épreuve	7
Section 2 - Matériel et documents autorisés aux examens	7
Section 3 - Période de référence.....	7
Section 4 - Pré - requis.....	7
Section 5 - Les conseils de vos formateurs	8
A) Préparation à l'épreuve	8
B) Lors de l'épreuve	8

Introduction

Chapitre 1 - Référentiel de l'UE 4 – Comptabilité et audit

Niveau M : 180 heures - 20 ECTS

THÈMES	SENS ET PORTÉE DE L'ÉTUDE	NOTIONS ET CONTENUS
1. Information comptable et management financier (30 heures)		
1.1 Diagnostic financier des sociétés et des groupes	Exprimer et justifier une opinion sur les comptes analysés en cernant les contours de l'entité.	Contexte et méthodologie du diagnostic financier des sociétés et des groupes Rentabilité et profitabilité de l'entité Structure financière de l'entité Génération des flux de l'entité
1.2 Évaluation financière des sociétés et des groupes en normes IAS/IFRS	Développer une réflexion sur la valeur à partir de la théorie économique et la transposer dans le domaine comptable.	Relations entre valeur comptable, valeur de marché et juste valeur Évaluation à la valeur comptable Évaluation à la valeur de marché des éléments Évaluation par actualisation des flux prévisionnels et méthode de détermination des taux d'actualisation pertinents
1.3 Communication financière	Faire le lien entre le diagnostic financier, l'ingénierie financière, les contraintes économiques et juridiques et l'équilibre du pouvoir.	Communication financière et actionnariat Communication financière et gouvernance Communication financière et marchés financiers (introduction en bourse, émission de titres)
2. Opérations de fusion (30 heures)	Analyser et représenter les conséquences comptables de l'agrégation financière de plusieurs entités.	Contexte juridique : fusion création, fusion absorption, scission, apport partiel d'actif Modalités financières du traité de fusion : évaluation des éléments apportés, critères de choix de la méthode d'évaluation, parité d'échange Rétroactivité des fusions Comptabilisation des différentes opérations de restructuration Incidences comptables du régime fiscal de fusions
3. Comptes de groupe (60 heures)		
3.1 Notion de consolidation		Définition des groupes Pourcentages d'intérêts et de contrôle Cadre réglementaire et légal Périmètre de consolidation Opérations de pré-consolidation Méthodes de consolidation Retraitements de consolidation Élimination des comptes réciproques et des résultats internes Traitement des écarts de première consolidation
3.2 Processus d'élaboration des comptes de groupe	Comprendre l'incidence comptable de la définition d'une entité et de son périmètre (le périmètre doit-il être défini selon des critères juridiques - droit de propriété -ou de contrôle ?)	

		Variations du pourcentage d'intérêts et du périmètre de consolidation Comptes combinés
3.3 Documents de synthèse des groupes		Bilan, compte de résultat, annexe Tableau des variations des capitaux propres Tableau des flux
4. Contrôle interne et audit (60 heures)		
4.1 Cadre général de l'audit	Montrer le caractère spécifique de l'audit en tant qu'instrument de légitimation financière (crédibilité, sincérité, régularité)	Objectifs des audits L es différents audits et leurs acteurs La perception de l'audit par le public Cadre conceptuel de l'audit des états financiers et d'autres documents publiés Audit légal, audit contractuel Normes d'audit
4.2 Le contrôle interne	Montrer le rôle et l'importance du contrôle interne dans le fonctionnement d'une organisation.	Objectifs du contrôle interne Cadre conceptuel du contrôle interne Contrôle interne, systèmes d'information et contrôle de qualité de l'entreprise Appréciation du contrôle interne (y compris dans un environnement informatique)
4.3 Les principes garantissant la crédibilité des missions d'audit	Illustrer, en prenant l'exemple des missions d'audit, les mécanismes de légitimation de l'information financière et leur rôle dans la construction de la confiance nécessaire au fonctionnement des marchés.	Déontologie (indépendance, secret professionnel) Responsabilité civile, pénale et disciplinaire légal

Indications complémentaires :

Les cas particuliers des fusions entre sociétés comportant des participations préalables (simples ou croisées) doivent être étudiés.

Les retraitements de consolidation concernent : les retraitements d'homogénéité, les retraitements pour des raisons d'ordre fiscal, les retraitements des différences temporaires, l'ajustement des comptes réciproques, la conversion des comptes des sociétés étrangères.

Chapitre 2 - L'épreuve

Section 1 - Nature de l'épreuve

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1,5.

20 crédits européens.

Section 2 - Matériel et documents autorisés aux examens

Les calculatrices de poche à fonctionnement autonome, sans imprimantes et aucun moyen de transmission, sont autorisées aux examens (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999, BOEN n° 42).

Sachez cependant que depuis plusieurs années l'utilisation de ce type de matériel est expressément interdit par les énoncés (les auteurs des sujets sont libres d'autoriser ou non leur utilisation). Il est donc judicieux de s'entraîner à réaliser des cas pratiques sans aide.

Pour cette épreuve vous pouvez être amenés à utiliser le plan comptable. N'hésitez pas à "investir" dans la dernière édition disponible (environ 3 €) afin de retrouver l'intégralité des comptes dont vous pouvez avoir besoin. Surtout n'apportez aucune mention manuscrite sur ce document (mis à part vos noms et numéros de candidat) sous peine de vous en voir refuser l'utilisation par les surveillants de salle.

Section 3 - Période de référence

Longtemps apprécié pour sa simplicité, le Plan Comptable Général (PCG) commençait à être de moins en moins adapté à l'environnement économique.

Ces dix dernières années, le PCG a connu des évolutions significatives, tant sur le fond que sur la forme. L'arrêté ministériel du 22 juin 1999 a abrogé le plan comptable général de 1982 et l'a remplacé par le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable auquel est annexé le nouveau PCG.

Les règlements successifs du CRC ont conduit au PCG actuel que l'on peut qualifier de "PCG 2010".

Cette réforme du PCG s'est inscrite dans la volonté d'obtenir une comptabilité en harmonie au plan international, notamment dans la recherche de l'information financière.

L'accélération du processus d'harmonisation a engendré de nouvelles mesures qui touchent directement la comptabilité des sociétés françaises cotées et non cotées.

De nombreuses réformes sont également intervenues dans la réglementation des fusions, de la consolidation et de l'audit.

Ce sont bien entendu les mesures les plus récentes qui sont à prendre en compte lors de l'épreuve, sauf avis contraire de l'énoncé.

Par convention l'année "N" correspond à l'année en cours.

Remarque :

Les sujets sont généralement déterminés quelques mois avant les dates des épreuves, l'année "N" correspond à 2010 pour les épreuves du DSCG de "Octobre" 2011.

Section 4 - Pré - requis

L'UE 4 du DSCG suppose que les fondements de la comptabilité et de la comptabilité approfondie soient acquis (UE 9 et 10 du DCG).

Section 5 - Les conseils de vos formateurs

A) Préparation à l'épreuve

● L'épreuve est constituée de plusieurs dossiers, qui permettent un large "balayage" du programme de l'UE 4.

Une bonne préparation suppose donc d'avoir pu "explorer" l'ensemble du programme.

● La gestion du temps est un élément déterminant dans la réalisation de votre préparation et de l'épreuve elle-même. Il faut donc s'astreindre à un planning de préparation, incluant l'utilisation des cas pratiques à votre disposition.

En effet la réalisation des cas pratiques vous conférera une certaine aisance, qui vous permettra de pouvoir aborder plus rapidement les difficultés déjà rencontrées, et vous laissera par ailleurs du temps pour gérer les éléments plus complexes.

● De même, les devoirs à votre disposition vous permettront de vous jauger (temps, connaissances...) et de vous entraîner.

● Pour le module 6 « Audit », dans le cours vous avez tous les derniers avis du Haut conseil du Commissariat aux comptes. Etudiez bien ces situations concrètes, car parfois les sujets s'inspirent de ces avis pour poser des questions dans le dossier d'examen « Audit et Commissariat aux comptes ».

B) Lors de l'épreuve

● En règle générale les épreuves où la calculatrice n'est pas autorisée sont des épreuves qui accentuent les questions théoriques, mais des calculs sont tout de même nécessaires (les taux sont souvent arrondis par simplification).

A l'inverse, lorsque la calculatrice est autorisée, le sujet est souvent plus "long", l'utilisation abusive de la calculatrice peut vous pénaliser.

Si vous envisagez d'acquérir une nouvelle calculatrice, n'attendez pas la dernière minute pour apprendre à l'utiliser.

● **Impératif** : Votre copie doit être correctement présentée, ce qui implique :

- Clarté : Écrivez lisiblement
- Précision et exhaustivité : répondez à toutes les questions précisément (pas de longueurs inutiles, lisez bien les questions posées, ...)
- **Écritures : l'expérience montre que trop souvent les écritures comptables sont mal présentées et vous pénalisent.**
Vous trouverez ci-après un modèle d'écriture

Modèle de présentation d'une écriture comptable :

Voici un modèle de journal comptable. Vous devez obligatoirement présenter TOUTES les écritures comptables que vous êtes amené à enregistrer manuellement sous cette forme. De plus vos journaux comptables doivent obligatoirement être tracés à la règle. Un élément manquant va entraîner "la nullité de votre écriture."

		Date de l'opération			
Numéro de compte	Intitulé de compte débité			Montant	
Numéro de compte	Intitulé de compte débité			Montant	
Numéro de compte		Intitulé de compte crédité			Montant
Numéro de compte		Intitulé de compte crédité			Montant
...	
	Libellé de l'écriture				

Gérez bien votre temps : 4 heures d'épreuve soit 5 points par heure